

Vendredi 8 Mai 2009

Informations sur ce brevet ouvert à tous.

Informations

BREVET DE RANDONNEUR MONDIAUX- 300 km – Vendredi 8 Mai 2009

Brevet organisé par l'AC Clapiers.

Accueil:



A partir de 5h30 "Les caves de Trinque Fougasse" www.trinquefougasse.com (Ex.Bar le Jogging) , 1581 route de Mende, Montpellier Nord (Quartier des facultés et du Zoo de Lunaret).

Hébergements à proximités du départ : Hôtel "Les Troènes" hotel-les-troenes@wanadoo.fr ;
Hotel Restaurant "Héliotel" www.heliotel.fr

Responsable:

Gérald Razier 105 Rue de la Chicane 34820 Assas. gerald.razier@free.fr

Règlement:

- Le brevet étant une randonnée cycliste, aucun temps ni classement ne sera publié.
- Ce brevet est ouvert à tous, licenciés ou non licenciés de 18ans et plus.
- Les participants sont considérés en excursion personnelle et devront respecter le code de la route, les arrêtés municipaux des localités traversées et n'utiliser que la partie droite de la chaussée.

- Le present règlement est considéré comme accepté dès l'inscription.
- Chaque participant est tenu d'être couvert par une assurance responsabilité civile.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident.

Départ: 6h. Pour éviter les erreurs de parcours, il est conseillé de démarrer le brevet, avec les organisateurs.

Le parcours ne sera pas fléché, l'allure est libre, l'itinéraire doit être respecté et accompli en autonomie, il n'y a pas de ravitaillement distribué par le club organisateur.

Les cartes de route vous seront remises à l'encaissement de votre inscription mentionnant votre nom et les lieux de contrôles où le participant devra obligatoirement faire pointer cette carte de route, chez les commerçants.

A votre retour, aux « Caves de Trinque Fougasse », vous les déposerez dûment tamponnées, auprès des responsables organisateurs, une boisson vous sera offerte.

Règlement de l'Audax-Club-Parisien : www.audax-club-parisien.com rubrique B-R-M

SECURITE: Eclairage, baudrier et casque obligatoires.

PARCOURS:

Montpellier, (Trinque-Fougasse), D17, D65, Clapiers, D21, Teyran, D118, St Drézéry, St Jean de Cornies, D120, St Hilaire-de-Beauvoir, D135, Saussines, D222, Sommières, D22, Souvignargues, St Mamert, Gajan, la Calmette, Dions, Uzes, D982, D5, St Quentin-la-Poterie, D22, St Laurens-la-Vernède, D6, D23, St André-d'Olargues, Goudargues, D371, Frigoulet, D167, Méjannes-le-Clap, D979, D16, Rochemure, Rivières, D187A, D51, St Denis, St Victor-de-Malcap, St Ambroix, D904, D51, Meyrannes, D430, Gagnières, D310, D216, les Vans, D901, col du Mas de l'Ayre(846m), Villefort, D906, Génolhac, Chamborigaud, col de Portes, le Pradel, Ales, D50, St Jean du Pin, Générargues, D129, Bamboueraie-de-Prafrance, Anduze, D982, la Madeleine, D35, St Jean de Crieulon, Quissac, D45, Corconne, D234, Vacquières, D109, Fontanes, St Croix de Quintillargues, D26, Assas, D109, D21, Clapiers, D65, D17, Montpellier, Trinque-Fougasse.

[Règlement, Parcours détaillé et bulletin d'inscription à télécharger ici](#)